

**Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil municipal
Herriko Kontseiluaren
Delibero Erregistroaren Agiria**

OBJET / GAIA

**Création de deux
aires de jeux au Bas
Cambo : désignation
des entreprises**

DATE DE CONVOCATION :
DEIALDIAREN DATA :
21 octobre 2019

Nombre de conseillers en
Exercice / ordezkarien kopuru
orokorra : 29

Nombre de présents /
hor zirenak: 23

Nombre de votants /
bozkatu dutenak : 27

SEANCE DU 28 OCTOBRE 2019

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-huit octobre, à dix-neuf heures, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur **Christian DEVÈZE**, Maire.

Etaient présents / Hor zirenak : M. Christian Devèze, Maire, Mme Eliane Noblia, M. Frédéric Bardin, Mme Pascale Lespade, M. Didier Irastorza, Mme Eliane Aizpuru, M. Henri Saint Jean, Mme Anne-Marie Pontacq, adjoints, M. Vincent Goytino, Mme Christiane Hargain-Despéries, M. Patrice Dor, Mme Yolande Huguenard, M. Jean-Jacques Lassus, M. Jean-Noël Magis, Mme Corinne Othatceguy, Mme Carmen Gonzalez, M. Pascal Bourguet, Mme Véronique Larronde, Mme Bernadette Remeau, Mme Argitxu Hiriart-Urruty, M. Philippe Bacardatz, Mme Nathalie Aïçaguerre, Mme Amaia Beyrie, conseillers municipaux.

Absents ou excusés / Barkatuak : M. Vincent Bru, Mme Argitxu Hirigoyen, M. Peio Etcheleku, Mme Maryannick Hirigoyen, M. Roger Barbier, M. Camille Jenvrin, conseillers municipaux.

Procuration / Ahalordea : Mme Argitxu Hirigoyen à M. Vincent Goytino, M. Peio Etcheleku à M. Frédéric Bardin, M. Roger Barbier à Mme Bernadette Remeau, M. Camille Jenvrin à M. Didier Irastorza.

Secrétaire / Idazkaria : **A l'unanimité** des membres présents, Mme Véronique Larronde est désignée secrétaire de séance.

Mme Noblia adjointe, expose :

Afin d'améliorer l'offre des lieux publics pour les habitants et dynamiser le quartier du Bas-Cambo en favorisant le vivre-ensemble, il est envisagé de créer un programme d'aménagement de deux aires de jeux afin de diversifier l'offre auprès du « Jeune Public » en proposant des espaces de jeux rénovés, conformes en tout point à la législation.

Ces aires collectives de jeux seront des lieux d'épanouissement pour les enfants. Elles seront accessibles et les équipements seront spécifiques à différentes tranches d'âge (2 à 12 ans) ;

- Lot n°1 - Jardin public du Bas Cambo : création d'une aire de jeux ;
- Lot n° 2 - Ecole publique « Bas-Cambo » : création d'une aire de jeux destinée aux enfants scolarisés à l'école.

Le budget alloué pour ce projet d'investissement a été fixé, dans la consultation, à 50 000 € TTC maximum.

A cet effet, un marché de fournitures comprenant à titre accessoire les travaux de pose et d'installation, a été lancé le 10 septembre 2019, via un marché à Procédure Adaptée, selon la réglementation des marchés publics en vigueur.

A la date limite fixée au lundi 1er octobre 2019, la Commune a réceptionné quatre offres ouvertes lors de la réunion de la commission en date du 2 octobre 2019.

Lors de l'analyse des offres, des négociations sur les solutions techniques et propositions financières ont été menées et des ajustements ont été évoqués suivant les projets d'aménagement présentés par les candidats et les besoins et caractéristiques souhaités par la Commune.

Les offres respectent les critères techniques édictés dans le cahier des charges, les références de chacun des candidats sont en adéquation avec la présente consultation, l'enveloppe financière pour cet investissement est également respectée.

La commission MAPA s'est réunie en date du mercredi 9 octobre 2019 pour prendre connaissance de l'analyse des offres établie par la Direction des Services Techniques. Les offres ont été jugées conformément aux critères de sélection énoncés dans le règlement de consultation.

Après avoir pris connaissance du tableau de classement des offres et entendu le rapport d'analyse, la commission MAPA propose au Conseil municipal de retenir les offres jugées économiquement les plus avantageuses, pour chacun des lots, à savoir :

- Lot n° 1 : aire de jeux au Jardin Public, Société KOMPAN, pour l'aménagement d'une aire proposée en variante en Robinier (coloris naturel), d'un montant total HT de 32 853,00 € ;
- Lot n° 2 : aire de jeux à l'école du Bas Cambo, Société HIRO EKIN, pour une structure proposée en variante avec les glissières en polyester pour un montant HT de 8 056,03 €.

Après discussion et après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité :

- Approuve les propositions de la commission MAPA,
- Désigne les titulaires pour chacun des lots de la consultation, suivant les conditions susmentionnées, à savoir :
 - o Lot n°1 - la société KOMPAN pour un montant HT de 32 853 €
 - o Lot n°2 - la société HIRO EKIN pour un montant HT de 8 056,03 €,
- Autorise M. le Maire à signer les marchés et toutes pièces afférentes avec les sociétés désignées titulaires.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus.

Pour extrait conforme :



Christian DEVEZE
Maire de Cambo-les-Bains
Kanboko Auzapeza



Acte certifié exécutoire

- Par publication ou notification le 30/10/2019
- Par transmission au Contrôle de Légalité le 30/10/2019